



■ mieux m'aimer

Bien divorcer et si c'était possible !

PLUS D'UN COUPLE SUR TROIS DIVORCE EN FRANCE. POUR LIMITER LES RISQUES DE CONFLITS FAMILIAUX, CES COUPLES PEUVENT AVOIR RECOURS À LA MÉDIATION. **PATRICIA LE GOFF**, MÉDIATRICE FAMILIALE À LYON, VOUS EXPLIQUE CE QUI PERMET DE RENDRE LE DIVORCE MOINS TRAUMATISANT.

Mieux Pour Moi : Bien divorcer, cela dépend de quoi ?

Patricia Le Goff : De la motivation des parents à préserver leur(s) enfant(s) et eux-mêmes. C'est un choix difficile, mais qui est prévoyant et donne une qualité de vie bien meilleure.

Mieux Pour Moi : Quels conseils pourriez-vous donner aux parents pour que la séparation se passe relativement bien ?

Patricia Le Goff : Dites-vous que vous avez les capacités pour bien gérer votre vie et celle des enfants, que vous avez les capacités d'agir seuls, sans l'aide d'un juge et d'un avocat. Repensez

bien vos besoins et vos attentes afin d'avancer pour vous plutôt que contre l'autre.

Mieux Pour Moi : La médiation intervient-elle souvent dans le cadre du divorce ?

Patricia Le Goff : Les divorces représentent une grande partie de notre activité, que ce soit pour la répartition des biens ou l'exercice de l'autorité parentale.

Mieux Pour Moi : Quels types de problèmes le divorce pose-t-il le plus souvent ?

Patricia Le Goff : Tout ce qui est relatif à l'autorité parentale, à l'organisation de la vie de l'en-





■ mieux m'aimer



LA MÉDIATION EST FAITE
POUR PROTÉGER LES ENFANTS.
DIALOGUER, C'EST VOIR CE QUI
EST BIEN POUR CHACUN,
PARENTS ET ENFANTS.

fant, aux affaires de patrimoine ou au montant de la pension alimentaire est source de litiges et peut être l'objet de pression d'un conjoint sur l'autre.

Mieux Pour Moi : Dans quel état d'esprit se trouvent les conjoints que vous rencontrez ?

Patricia Le Goff : La médiation est une culture différente car les personnes se mettent

d'accord sur tous les sujets conflictuels. Nous avons tous les capacités et les ressources pour trouver les solutions sans passer par un juge ou un avocat.

Les désaccords peuvent devenir productifs et amener les parties à changer en élaborant elles-mêmes les solutions à leurs problèmes. La médiation consiste à aller vers les attentes et les besoins de chacune des parties.



Mieux Pour Moi : Pourquoi vous sollicite-t-on ?

Patricia Le Goff : Les conflits qui jaillissent d'une séparation sont souvent à l'origine d'un besoin de médiation. En faisant appel à nous, les conjoints veulent un climat plus serein. Ils sont prêts à dialoguer, surtout lorsque les enfants souffrent. Ils veulent de l'apaisement et sont prêts à faire un effort de réflexion.

Mieux Pour Moi : Que leur apportez-vous ?

Patricia Le Goff : De part notre formation (en psychologie, en droit et en sociologie), nous leur apportons une aide à la communication. Nos techniques leur permettent d'expérimenter une autre façon de communiquer. Ils s'aperçoivent que le dialogue est possible et que l'autre n'est pas là pour le détruire, mais pour manifester ses besoins.

Mieux Pour Moi : Que prévoit la médiation pour les enfants ?

Patricia Le Goff : La médiation est faite pour

protéger les enfants. Dialoguer, c'est voir ce qui est bien pour chacun, parents et enfants. Il nous arrive de les recevoir à partir de 8-9 ans si cela est souhaité par eux ou par leurs parents. Cela permet d'entendre leurs souhaits, mais aussi de rendre leur place d'enfant car ce sont avant tout les parents qui décident. Chacun doit avoir sa place, or quelquefois, les enfants se sentent mêlés aux problèmes de leurs parents ou prennent la place de l'un des parents. Les enfants sont donc reçus seuls puis en présence de leurs parents afin d'exprimer devant eux leurs souhaits.

Mieux Pour Moi : Quels conseils donnez-vous pour l'après divorce ?

Patricia Le Goff : Conservez après la séparation ce mode de communication apaisée. Restaurer la communication et la conserver, c'est la clef de la réussite de la médiation. La médiation est un facilitateur de dialogue, mais en sachant qu'elle ne propose pas de solution, de projet. Ce sont les parties qui doivent penser les solutions et les mettre en œuvre.

La médiation familiale : comment ça marche ?

La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation (www.apropos-mediation.fr). Le médiateur familial favorise à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication et le règlement de leur conflit. " C'est le rôle que tiennent Patricia Le Goff et Véronique Ginisty-Izoard. " Dans un premier temps, expliquent-elles, nous procédons à un entretien d'information avec chaque partie pour expliquer la médiation et définir les objectifs, les attentes, la vision de leurs problèmes et recueillir leur récit de vie. Dans un deuxième

temps, nous organisons des entretiens en commun dont les sujets ont été choisis au préalable. Durant ces entretiens, le médiateur n'intervient que si cela est nécessaire. Il éclaire la parole, reformule les idées, mais ne donne pas de conseils. Il ne fait que faire circuler la parole. Les entretiens sont espacés d'une quinzaine de jours pour laisser du temps à la réflexion et à l'organisation des parties. Une médiation dure deux à quatre mois à l'issue desquels les parties signent un accord de médiation qu'elles peuvent ensuite présenter à un juge pour homologation." (*Espace de Médiation Familiale à Lyon : 71, Bd des Provinces, 69110 Ste-Foy-Lès-Lyon ; 06 77 25 33 81 ; contact@aproposmediation.fr*).



■ mieux m'aimer

Nos filles n'ont visiblement pas trop souffert de cette épreuve

Andréa, 42 ans : J'ai été mariée pendant huit ans et j'ai 2 enfants. Bien que non encore officiellement divorcée, je vis séparée de mon mari depuis trois ans. Cela a été long et douloureux car il est bipolaire et notre relation dépend beaucoup de son humeur. Je l'aimais mais ce n'était plus possible. Il y avait trop de mensonges et il était trop imprévisible. Heureusement, nos filles n'ont visiblement pas trop souffert de cette épreuve et sont contentes de retrouver leur père un week-end sur deux. Je suis soulagée aujourd'hui, mais le quotidien

est compliqué lorsque vous vivez seule, surtout financièrement. Je touche une pension alimentaire, mais j'en suis dépendante et mon mari ne me la verse pas tous les mois. J'ai beau essayer de lui faire comprendre que j'en ai surtout besoin pour les enfants, il n'en fait qu'à sa tête. Et avec son dossier de surendettement, c'est compliqué pour lui aussi. J'aimerais que cela se règle entre nous, mais je n'ai plus la force de lutter contre lui. Je ne sais pas si une médiation pourrait m'aider dans ce cas précis.

Les conseils de Patricia Le Goff : Andrea trouvera dans l'espace de médiation une réponse concrète à son problème de pension alimentaire. Dans un lieu neutre et confidentiel, et avec l'aide du médiateur, chacun pourra à nouveau entendre et comprendre les besoins de l'autre parent mais

surtout des enfants. Andrea pourra dire son besoin d'être rassurée par le versement de la pension pour établir un budget pour les enfants. Les incompréhensions une fois abordées, les explications données par chacun, une solution acceptée par tous sera possible.

Aller chez son père est devenu une épreuve

Emmanuelle, 45 ans : Mon ex-mari me reproche de ne pas voir assez son fils de 17 ans qui est censé passer un week-end sur deux et la moitié des vacances chez lui. Il est difficile de lui faire comprendre qu'il préfère passer du temps avec ses copains (ou sa petite amie, je ne sais pas) car depuis plus de six mois en effet, aller chez son père est devenu une épreuve. Non pas qu'il ne s'entend plus avec lui, mais à son âge, faire 1h30 de transports pour s'ennuyer, ce n'est pas évident. Alors que je me suis toujours bien entendue avec mon ex-mari, les relations sont

de plus en plus tendues et il menace de ne plus me verser la pension alimentaire. Je ne peux quand même pas expliquer cela à mon fils, cela ne le regarde pas. Bref, je suis partagée entre la défense de mon fils qui vit sa vie d'adolescent et le désir de ne pas me fâcher avec son père. Et lorsque je demande à mon fils d'expliquer à son père pourquoi il ne veut pas y aller, il me dit qu'il l'a déjà fait et qu'il ne comprend rien. Comment concilier les besoins de mon fils et de son père ? J'aimerais bien qu'ils trouvent un terrain d'entente.

Les conseils de Patricia Le Goff : Cette situation révèle, et cela est très fréquent,

une confusion des places et des rôles de chacun. C'est ce que ressent cette maman

